RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MOSELLE

VILLE DE
HAYANGE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 24 MAI 2020 A 10H30
établi conformément aux dispositions
des articles L 2121.23 et L 2121.25 du Code Général
des Collectivités Territoriales

Conseillers :

En fonction	:	33
Présents	:	30
Procurations	:	03
Excusés	:	00

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre mai à dix heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire au Molitor à Hayange, sous la présidence de :
Monsieur Fabien ENGELMANN, Maire

ETAIENT PRESENTS :

M. ENGELMANN, Maire
Mme DEISS, M. HOFF, M. CENTOMO, M. DE RAM, Mme HOUDIN, M. FIGLIUZZI, Mme RHEDER, Mme HENAULT, Adjoints au Maire
M. HEIDMANN, Mme COLLOT, M. GASPARD, M. HAMM, Mme OHLMANN, M. PACCHI, Mme RAYEUR, Mme WANDERS, Mme PAUTE, M. FRANCOIS, M. CHRISTOPH, Mme GIGLIOTTI, Mme WYBAILLIE, M. ROVELLO, M. SCHNEIDER, Mme FRIEDMANN, Mme GRILLO, Mme ADAM, M. CANOUIL, Mme MILULA, Mme AMBROSIN-CHINI, Conseillers Municipaux

ETAIENT ABSENTS :

M. KRIER, conseiller municipal a donné procuration à M. HEIDMANN
M. MARICHY, conseiller municipal a donné procuration à Mme ABROSIN-CHINI
Mme THOMANN, conseillère municipale a donné procuration à M. ENGELMANN

ASSISTAIENT EN OUTRE A LA SEANCE, CONFORMEMENT A L'ARTICLE L 2121.15 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES :

M. COTTENCIN, Directeur des Finances,
Mme GUEDRA, Responsable juridique.

Le Conseil Municipal réuni en séance ordinaire :

1 ⇨ procède à l'installation du conseil municipal
M. Fabien ENGELMANN, en sa qualité d'ancien Maire, ouvre la séance et donne la présidence au doyen d'âge, en l'occurrence Monsieur HEIDMANN.

Monsieur HEIDMANN, Doyen de l'Assemblée et Président de séance, fait savoir que les membres du Conseil Municipal ont été convoqués conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales. La convocation mentionne expressément dans son ordre du jour les élections et désignations auxquelles il doit être procédé.

Monsieur le Président procède ensuite à l'appel nominatif des conseillers municipaux tels qu'ils ont été proclamés élus le dimanche 15 mars 2020.

APPEL NOMINAL

1) ENGELMANN Fabien
2) DEISS Murielle
3) HOFF Bernard
4) GRILLO Marie
5) CENTOMO Denis
6) FRIEDMANN Laurène
7) DE RAM Jean-Louis
8) HOUDIN Marie-Christine
9) FIGLIUZZI Jean
10) RHEDER Joëlle
11) FRANCOIS Loïc
12) RAYEUR Christine
13) HEIDMANN René
14) HENAULT Corinne
15) CHRISTOPH Alexandre
16) COLLOT Denise
17) PACCHI Alain
18) PAUTE Laurence
19) ROVELLO Mickaël
20) WYBAILLIE Jessica
21) HAMM François
22) WANDERS Valérie
23) GASPARD Michel
24) GIGLIOTTI Sandrine
25) SCHNEIDER Jordan
26) THOMANN Ida
27) KRIER Yann
28) OHLMANN Brigitte
29) ADAM Rebecca
30) CANOUIL Aurélien
31) MIKULA Alexandra
32) MARICHY Jean-Marc
33) AMBROSIN-CHINI Nathalie

Monsieur le Président déclare que les 33 élus ci-dessus désignés sont installés dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

2 ⇨ procède à l'élection du maire **:**
Sous la Présidence de Monsieur HEIDMANN, Doyen de l'assemblée ;

Le conseil municipal désigne Mme GRILLO, la plus jeune d'âge, en tant que secrétaire de séance. Il est également demandé que deux personnes se proposent en tant qu'assesseurs. M HOFF et Mme AMBROSIN CHINI sont nommés assesseurs pour cette séance.

Puis, Monsieur le Président donne lecture des articles L 2122-1, L 2122-4, LO 2122-4-1, L 2122-5, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-8, L 2122-9 et L 2122-10 ayant trait à l'élection du maire à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance en date du 24 août 2019 ;

Candidatures enregistrées :

- Mme ADAM Rébecca
- M. ENGELMANN Fabien

Résultat du Dépouillement :
1er tour de scrutin :
- Bulletins trouvés dans l'urne : 33
- Bulletins blancs ou nuls : 03
- Suffrages exprimés : 30
- Majorité absolue : 16

HOTEL DE VILLE – BP 60517 – 57701 HAYANGE cedex – Tel : 03.82.82.49.49 – Fax : 03.82.82.48.94
Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Maire
Horaires des bureaux : du lundi au jeudi 8h à 12h et de 14h à 17h, le vendredi de 8h a 12h et de 14h à 16h.
Samedi de 9h à 12h (uniquement service Etat Civil)
www.ville-hayange.fr

Ont obtenu :

Mme	ADAM	Rébecca :	03 suffrages
M.	ENGELMANN	Fabien :	27 suffrages.

Monsieur Fabien ENGELMANN ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Maire avec 27 voix.

3 ⇨ à l'unanimité fixe le nombre d'adjoints à 8 :
Le maire donne lecture des articles L 2122-1, L 2122-2 et L 2122-3 du Code Général des Collectivités Territoriales
Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;
Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;
Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 9 adjoints.

4 ⇨ procède à l'élection des adjoints :
Le maire donne lecture des articles L 2122-4, LO 2122-4-1, L 2122-5, L 2122-5-1 et L 2122-6 du Code Général des Collectivités Territoriales :
Une seule liste est proposée :

1er adjoint	: DEISS Murielle
2ème adjoint	: HOFF Bernard
3ème adjoint	: HOUDIN Marie Christine
4ème adjoint	: CENTOMO Denis
5ème adjoint	: RHEDER Joelle
6ème adjoint	: DE RAM Jean Louis
7ème adjoint	: HENAULT Corinne
8ème adjoint	: FIGLIUZZI Jean

Résultats :
1er tour de scrutin :

- Bulletins trouvés dans l'urne	: 33
- Bulletins blancs ou nuls	: 05
- Suffrages exprimés	: 28
- Majorité absolue	: 15

La liste de Mme DEISS ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue. Sont donc installés immédiatement dans leurs fonctions les adjoints élus :

1ère adjointe	: DEISS Murielle aux finances, à la vie associative et commerçante ;
2ème adjoint	: HOFF Bernard aux travaux, à l'urbanisme, à la proximité et aux cimetières ;
3ème adjointe	: HOUDIN Marie Christine, aux affaires scolaires, aux écoles élémentaires et maternelles ;
4ème adjoint	: CENTOMO Denis à la sécurité publique et routière ;
5ème adjoint	: RHEDER Joëlle aux affaires sociales et au logement ;
6ème adjointe	: DE RAM Jean Louis aux animations, festivités et évènements ;
7ème adjointe	: HENAULT Corinne à la culture, au tourisme, au patrimoine et aux concours
8ème adjoint	: FIGLIUZZI Jean, aux sports, aux associations et équipements sportifs.

5 ⇨ prend connaissance de la Charte de l'élu local et conditions d'exercice des mandats municipaux, lecture faite par le Maire ;

6 ⇨ à l'unanimité valide les délégations accordées au Maire vu les articles L. 2122-21 à L. 2122-23, et L. 2122-26 du code général des collectivités territoriales portant délégation du conseil municipal au maire et subdélégation du maire aux conseillers municipaux ;

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 12H

Hayange, le 24 mai 2020

Le Maire,

MAIRIE DE HAYANGE MOSELLE

HOTEL DE VILLE – BP 60517 – 57701 HAYANGE cedex – Tel : 03.82.82.49.49 – Fax : 03.82.82.48.94
Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Maire
Horaires des bureaux : du lundi au jeudi 8h à 12h et de 14h à 17h, le vendredi de 8h a 12h et de 14h à 16h.
Samedi de 9h à 12h (uniquement service Etat Civil)
www.ville-hayange.fr